



# Sécoia

L'installation d'élimination  
des munitions chimiques anciennes



# Sécoia : un programme novateur

Sécoia, **s**ite d'**é**limination des **c**hargements d'**o**bjets **i**dentifiés **a**nciens, est une installation destinée à détruire les munitions chimiques de la Première Guerre mondiale.

Chaque année, 10 à 20 tonnes de munitions chimiques sont découvertes sur les champs de bataille et les lignes de front de la Première Guerre mondiale dans le Nord et l'Est de la France. Elles sont généralement trouvées lors des labours ou à l'occasion de travaux de terrassement. Les démineurs de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) les collectent, les identifient et les regroupent sur le site de stockage du camp militaire de Suippes.

La France a ratifié, le 2 mars 1995, la convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC). Entrée en vigueur le 29 avril 1997, cette convention impose la déclaration des armes chimiques et leur destruction dans des installations spécifiquement conçues et équipées.

Les munitions chimiques découvertes en France relèvent de la catégorie « des armes chimiques anciennes », au sens de la convention, et doivent être détruites comme des déchets dangereux.

Afin de prendre en compte ces obligations, la France a initié le programme Sécoia, illustration de son engagement en matière de développement durable.

## Le développement durable, priorité du ministère de la Défense

Détenteur d'un patrimoine domanial conséquent, exerçant un ensemble d'activités notamment industrielles, premier acheteur public, le ministère de la Défense s'est fixé quatre défis à relever : une vision plus durable de ses équipements, des infrastructures et des activités respectueuses de l'environnement, des territoires préservés, des acteurs écologiquement et socialement responsables.

Ces dernières années, la défense a montré son engagement, tant sur le thème de l'« Etat exemplaire » que sur la dimension propre aux enjeux du ministère : démantèlement, éco-conception des équipements et des infrastructures, dépollution des terrains....

En 2012, le ministère franchit une nouvelle étape grâce à la formalisation de la stratégie de développement durable de la défense. Sa fonction est multiple : exprimer les choix en matière de développement durable, décliner la stratégie nationale et fédérer les différents plans d'action élaborés. Dans le cadre de cette stratégie nationale, le ministère de la Défense a fait de la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans les espaces terrestres et maritimes l'un de ses objectifs majeurs.

## Trois acteurs majeurs

Les opérations d'élimination des munitions chimiques anciennes font intervenir, depuis la collecte des munitions jusqu'à la gestion des déchets ultimes, deux ministères et un industriel privé, sélectionné pour son savoir faire.

- **Le ministère de l'Intérieur**, par l'intermédiaire de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), procède aux opérations de collecte des munitions chimiques, détermine leur appartenance à cette catégorie et assure leur stockage puis leur transport jusqu'à l'installation Sécoia.

- **Le ministère de la Défense**, propriétaire de l'installation, est responsable de la destruction de ces munitions, et de l'élimination des déchets résiduels. La direction générale de l'armement (DGA), maître d'ouvrage du programme, est chargée de faire concevoir, réaliser et exploiter Sécoia.

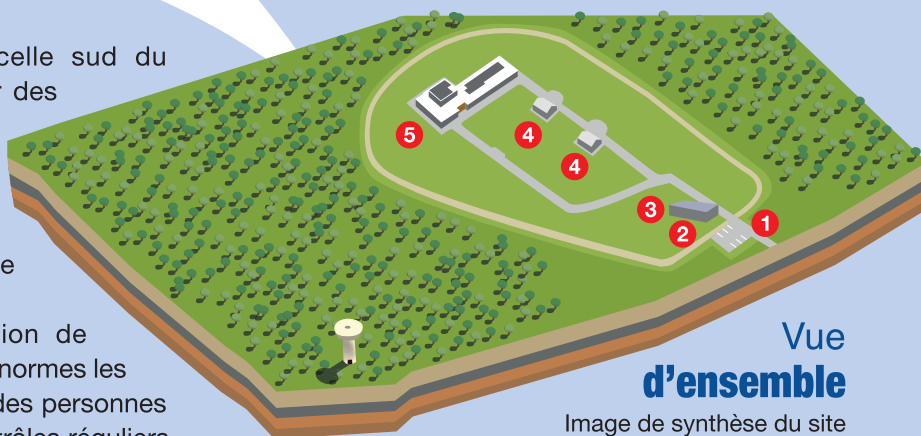
- **Astrium, filiale d'EADS**, est l'industriel en charge de la conception et de la réalisation des infrastructures et des équipements techniques de l'installation. Astrium assurera l'ensemble de l'exploitation du site avec le soutien de la société Tredi, filiale de Séché Environnement.

# Une installation intégrée dans son **environnement**

La sécurité des personnes comme la préservation de l'environnement sont des priorités prises en compte dès le début de la conception de l'installation.

Sécoia sera implanté dans la parcelle sud du camp militaire de Mailly, au carrefour des départements de l'Aube et de la Marne, à proximité des zones de découverte des munitions. A l'intérieur du camp militaire, l'installation sera isolée au coeur d'un périmètre de sécurité.

Installation classée pour la protection de l'environnement, Sécoia respectera les normes les plus strictes en matière de protection des personnes et du milieu naturel. A ce titre, des contrôles réguliers garantiront l'absence d'impact sur l'environnement. Expression de cet engagement, Sécoia sera certifié ISO 14 001, norme de référence dans le domaine du management environnemental.



## Vue d'ensemble

Image de synthèse du site

- 1 Entrée du site
- 2 Bâtiment administratif
- 3 Salle de commande & Laboratoire
- 4 Dépôt des charges additionnelles pyrotechniques
- 5 Bâtiment de traitement

## Un procédé totalement **sécurisé**

Installation « propre », Sécoia est également une installation moderne offrant les meilleures garanties de sécurité. Ainsi les opérations liées aux munitions chimiques anciennes seront effectuées de manière téléopérée, dans un bâtiment renforcé : le bâtiment procédé. Depuis la salle de commande, des opérateurs hautement qualifiés piloteront à distance la destruction par explosion des munitions. La destruction s'effectuera dans une chambre de détonation étanche et blindée pour contenir les effets mécaniques et chimiques de l'explosion. Ce système, mis au point par la société japonaise Kobelco, est déjà opérationnel dans d'autres pays et a fait ses preuves. Les déchets, débris et gaz issus de la destruction des munitions, seront ensuite neutralisés sur place.



Chambre de détonation Davinch Kobelco

Grâce à un principe de traitement innovant, il n'y aura aucun rejet dans l'atmosphère. Les résidus seront contrôlés puis évacués vers des filières industrielles spécialisées.

### Un procédé de traitement des munitions en 5 étapes clés

Réception et contrôle

Déchargement

Préparation

Destruction en chambre de détonation

Traitement des déchets

# Une dynamique de dialogue

La construction et le fonctionnement de Sécoia s'accompagnent d'un processus d'information et de concertation régulier.

Le ministère de la Défense a fait le choix de soumettre le projet aux procédures de droit commun. Au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), Sécoia fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter. Sa construction ne sera engagée qu'après enquête publique. Dans ce cadre, un processus de concertation

a été mis en place, sous l'égide de la préfecture de l'Aube, en s'appuyant sur des réunions d'information et d'échanges avec les élus, les associations et le public.

## Une exploitation encadrée

L'autorisation d'exploiter, délivrée par arrêté ministériel, déterminera précisément les conditions de fonctionnement de Sécoia.

De plus, lorsque l'installation sera opérationnelle, elle sera régulièrement visitée et inspectée par différents organismes nationaux et internationaux (inspection des installations classées du ministère de la Défense, inspection des poudres et explosifs, organisation pour l'interdiction des armes chimiques ...).

# Une dynamique économique

Sécoia aura un impact positif sur l'économie locale.

La mise en oeuvre de Sécoia a déjà permis le développement d'infrastructures locales financées par le fonds pour les restructurations de la défense (FRED), telles que le centre nautique d'Arcis-sur-Aube et l'extension du groupe scolaire sur la commune de Lhuître.

A court terme, la construction de l'installation générera des retombées économiques induites par le chantier et liées à la participation d'entreprises locales.

En phase d'exploitation, pendant plusieurs dizaines d'années, le fonctionnement de l'installation Sécoia contribuera à la dynamisation du tissu économique local, avec la création d'emplois, l'intégration dans la région d'une partie du personnel et de leur famille, l'appel à la sous-traitance locale.



Le centre nautique d'Arcis-sur-Aube



Groupe scolaire de la vallée de Lhuître

En savoir plus sur Sécoia : [www.aube.pref.gouv.fr](http://www.aube.pref.gouv.fr)